

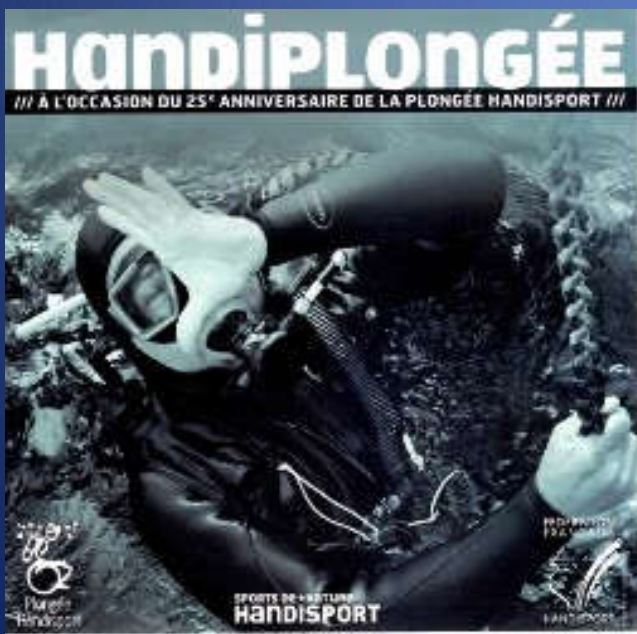


BULLETIN D'INFORMATION



RENNES 06/06/2017

« HANDISUB-35 ? » « SE FORMER POUR PARTAGER » DECOUVRIR, SE PASSIONNER, S'INVESTIR...



E1: LES NOUVEAUX !



Bienvenue « Les CANARDS » du 35!
La suite vous concerne...

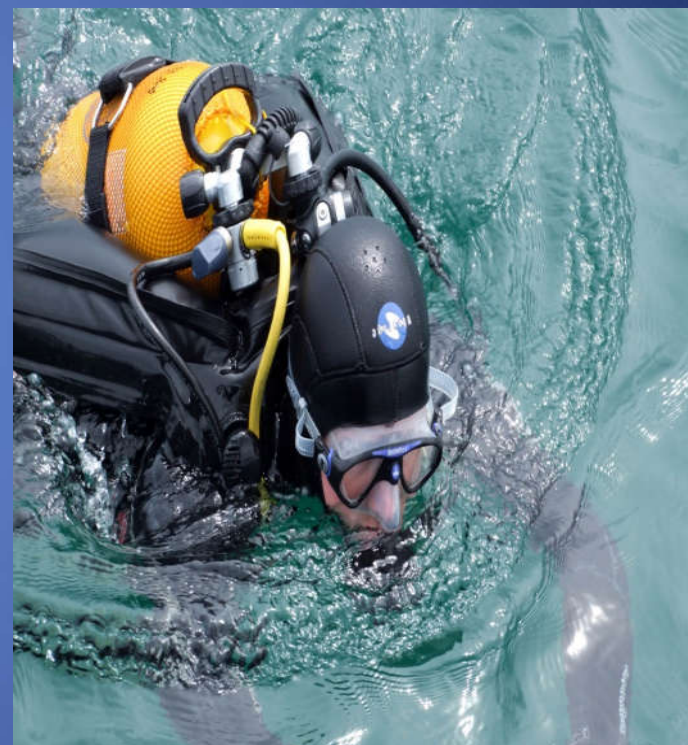


HANDISUB

SOMMAIRE



- 1/ UN PEU D'HISTOIRE.
- 2/ ORGANISATION - ACTEURS
- 3/ HANDISUB: « 5 ENJEUX. »
- 4/ LE MEDICAL .
- 5/ CURSUS-FORMATION .
- 6/ PROJETS HANDISUB 35.





1/ UN PEU D'HISTOIRE.

1954 Association Sportive des Mutilés de France

1963 Fédération Sportives des Handicapés
Physiques de France

1973 Membre du CNOFS (Comité National Olympique du Sport Français.)

1977 FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

1983 Reconnue d' UTILITE PUBLIQUE

HANDISUB

Handisub®

• **Historique handiplongée**

1972 Nancy: Pascal CHAUVIERE

1972 Saint-Malo: Gaby LARONDELLE, Dr Marie-Odile THISSE, Jeff TREHOU

1980 Iles Glénan

1980 Toulon: Dr Gérard NADEAU, Daniel JAN, Martine LEBRUN

1986 Cerbère: Dr BOUFFARD VERCELLI, Dr Jean-Michel GASCOU

1990 Annecy: Dr Michel GUENIN, Denis GUILLAUME

1992 Grenoble: Dr Eric CHAILLOT, Jean-François PORRET, Michel POFIQUE

GABY a passé la main à DOM

Handi Sport

Planète Handisub - présentation et enjeux | Dr M. GUENIN
Séminaire médical Handisub CNRS CBPL | Rennes le 8 octobre 2016



ORIGINE HANDISUB



1

2



En 2011...

3



« 1+2+3 » = CREATION DE « HANDISUB »



2/ ORGANISATION - ACTEURS

Retour des élections BPL et nouveau CTR

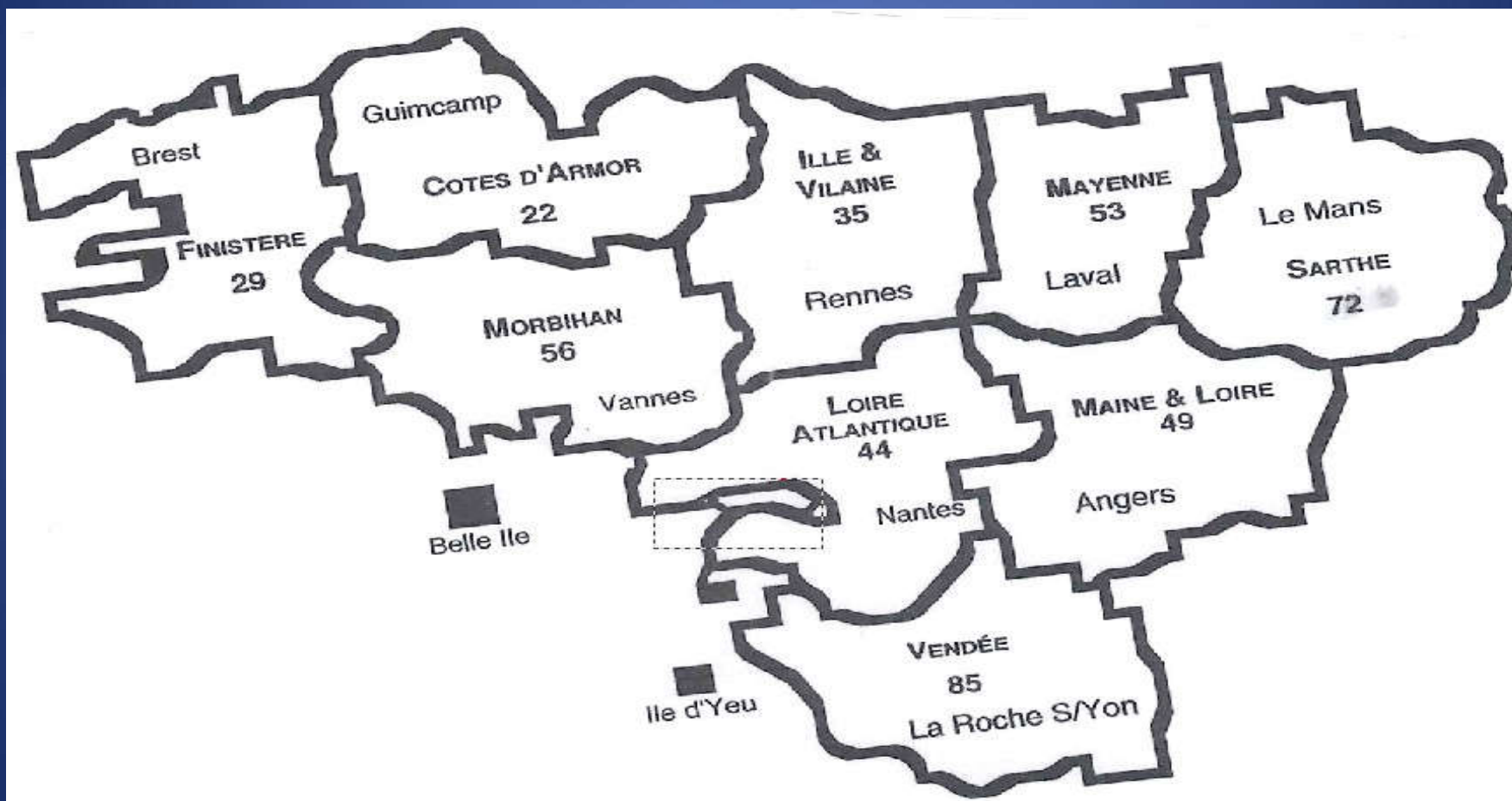


PRESIDENT CIBPL:
JEAN-YVES REDUREAU



PRESIDENT CTR:
JEAN- PAUL MARTEAU

HANDISUB



9 départements avec leurs « Correspondants₈ »



Annuaire de l'équipe Handisub Bretagne Pays de Loire

(Réactualisé au 22/05/2017)

• Commission Technique Régionale

Fonctions	Identité	N° de port	@
Pt CTR	Jean-Paul MARTEAU	06 77 37 54 68	pdtCTR@ctrbpl.org
Délégué Handisub BPL	Dominique MIGNOT	06 37 56 38 16	handiplongee@ctrbpl.org

• Référents Handisub Bretagne

Dépt	Identité	N° de port	@
22	Marie-Agnès MIGNOT	06 38 93 32 73	ct-handisub@ffessm22.fr
29	Jean-Louis TOLME	06 63 69 54 34	jean.louis.tolme@orange.fr
35	Didier PELISSE	06 45 18 87 89	handisub@ffessm35.fr
56	Philippe GUHUEL	06 70 72 72 87	philippe@guhel.fr



HANDISUB C.I.B.P.L



Délégué HANDISUB: Dominique MIGNOT

Annuaire de l'équipe Handisub Bretagne Pays de Loire

(Réactualisé au 22/05/2017)

• Référents Handisub Pays de Loire

Dépt	Identité	N° de port	@
44	Marie-Christine LETEXIER	06 82 56 75 60	meli.malia@orange.fr
49	<u>En cours</u>		
53	Pascal LOURY	07 69 22 68 88	pascal.loury56@gmail.com
72	Franck FRONTEAU	06 18 97 01 83	franck.fronteau1@live.fr
85	Michel THIBAUT	07 70 74 24 67	michelthibaud@wanadoo.fr

Annuaire de l'équipe Handisub Bretagne Pays de Loire

(Réactualisé au 22/05/2017)

- Autres référents Handisub Bretagne Pays de Loire**

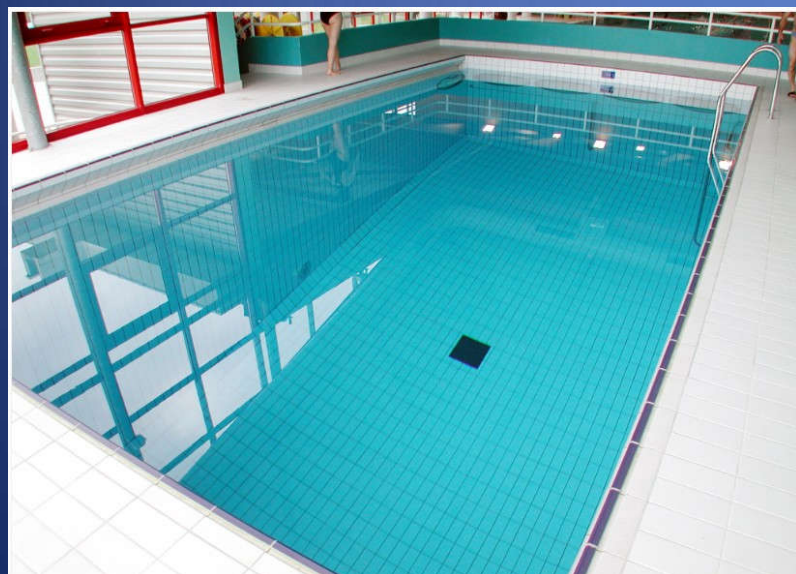
Fonctions	Identité	N° de port	@
<u>Médecin</u>	Yannick EON	06 77 04 47 92	yannick@eon.bzh
<u>Réf Pédagogique</u>	Christian CIREFICE	06 77 89 60 88	christian.cirefice@laposte.net
Webmaster	André RIVOALLAN	06 45 50 52 01	andre.rivoallan@gmail.com
<u>Handiplongeur</u>	Marc DUFAU		dufau.marc29@gmail.com
	Didier BARBE		ntv53didier@yahoo.com
	Florian COLLIN	06 74 49 21 32	cflorian@sfr.fr



HANDISUB



ETAT DES LIEUX ET ORGANISATION



QUELS CRITERES POUR FIXER LES LIMITES?

LE PLAISIR

LA SECURITE

PROPULSION

EQUILBRAGE DES
OREILLES

FROID

FATIGUE

STRESS

NOYADE

TEMPERATURE

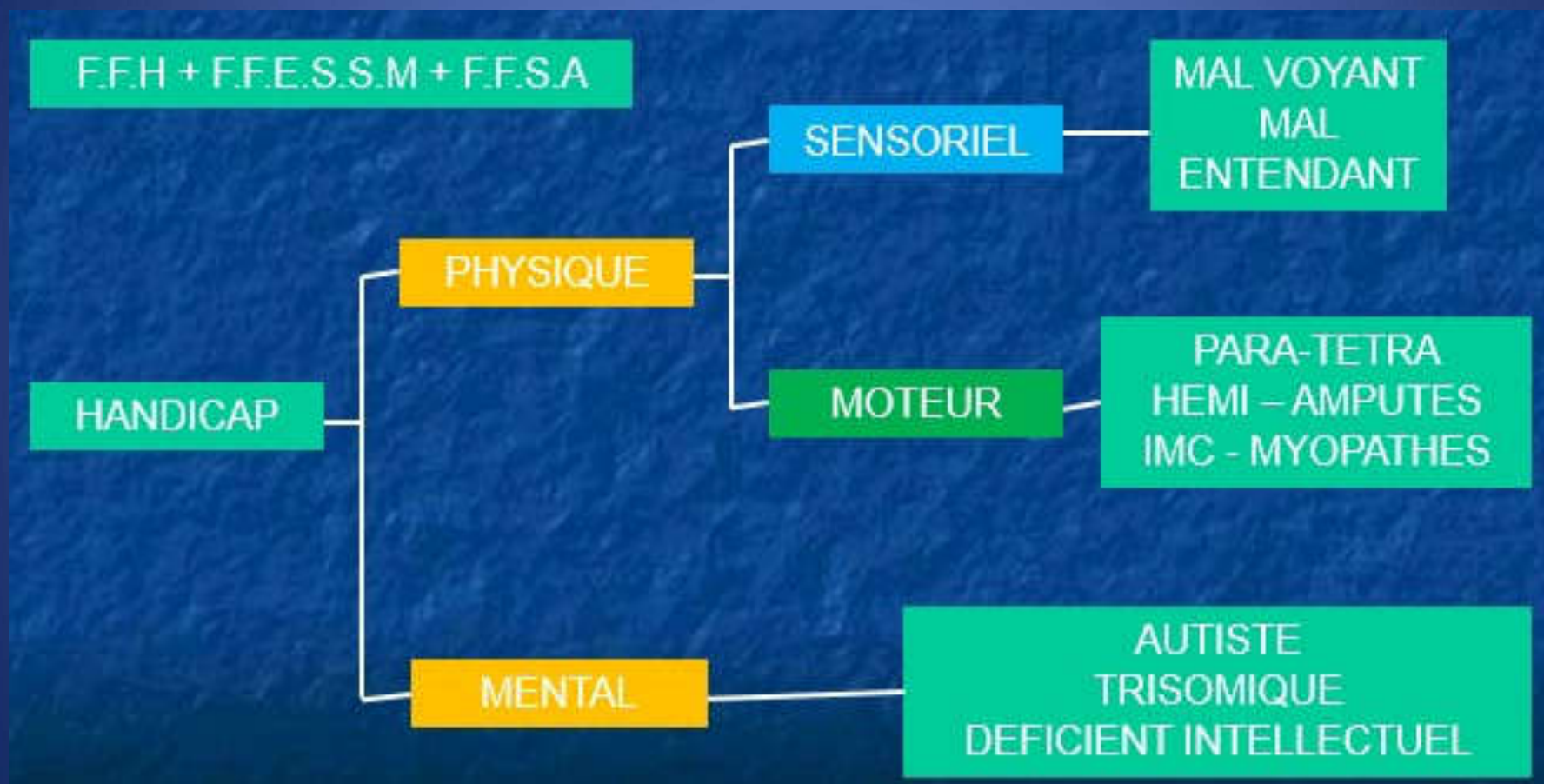
.....?

FACTEUR « E »

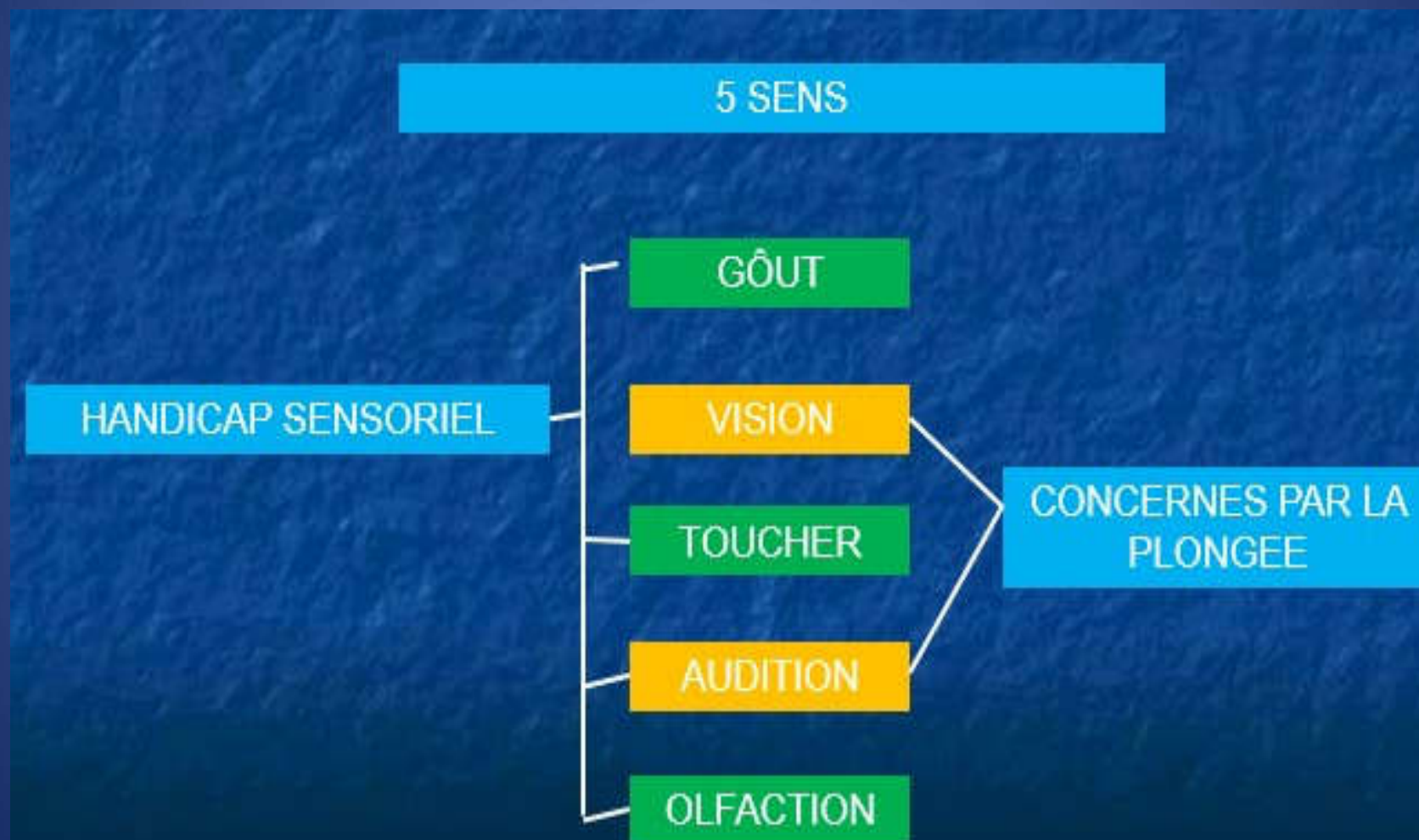
VENTILATION ET
FAUSSE ROUTE

POSITIONNEMENT
ET STABILITE DANS
L'EAU

HANDISUB



HANDISUB



CINQ ENJEUX !





HANDISUB



1 sur CINQ ENJEUX !

1/ SPORTIFS:

- Loisirs.
- Découverte Flore/Faune Sous-Marine.
- Bienfaits de l'eau.
- Sports sans fauteuils.
- Accessible aux personnes peu autonomes.

HANDISUB



2 sur CINQ ENJEUX !

2/ PHYSIQUES:

- Sensation d'apesanteur.
- Réappropriation du corps.
- Fonctionnement +++ « Cardio-Respi ».
- Travail musculaire ++.
- Prévention des troubles de la sédentarité (Surpoids- Diabète...)

HANDISUB



3 sur CINQ ENJEUX !

3/ PSYCHIQUES:

- Gestion du stress.
- Dépassement du Handicap.
- Vecteur de résilience*.
- Amélioration de l'estime de soi.
- Acquisition de Compétences.
- Mise en place d'objectifs de vie.
- Choix d'activités.

HANDISUB



4 sur CINQ ENJEUX !

4/ SOCIAUX:

- Mixité entre population « handicapés-valides ».
- Echanges/Voyages.
- Stimulation activités sportives en famille.





HANDISUB



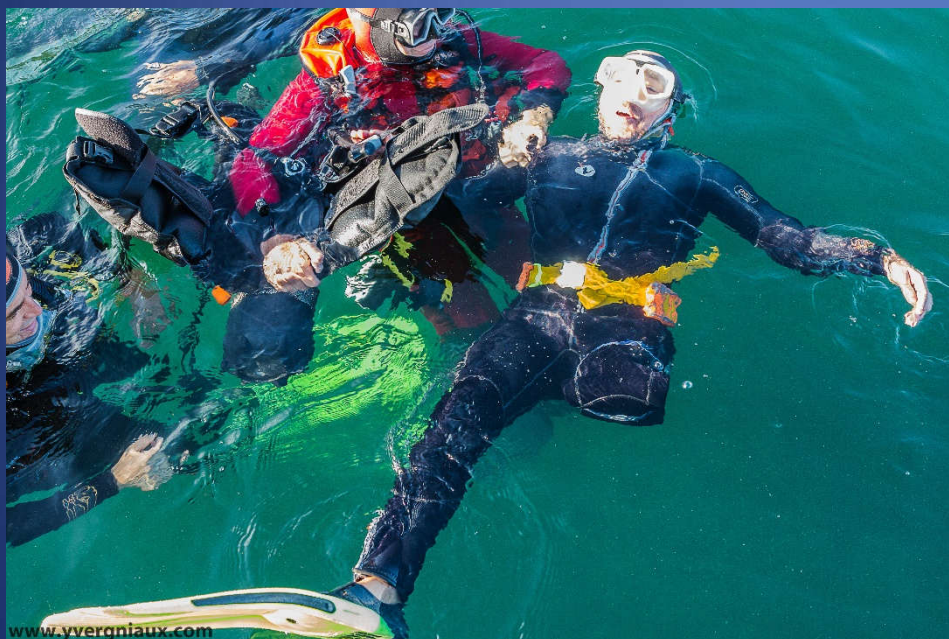
5 sur CINQ ENJEUX !

5/ MEDICAUX:

- Sport pour tous.
- Mission d'intérêt général.
- Participation aux formations et événements.
- Nature du projet/ Motivation/ Envie.
- Observation de la pratique.

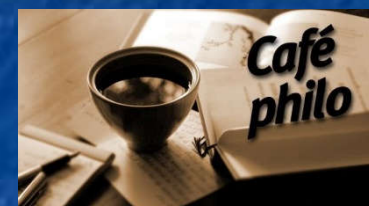


MOTS CLEFS



SIMPLEMENT DU BON SENS

MOTS CLEFS

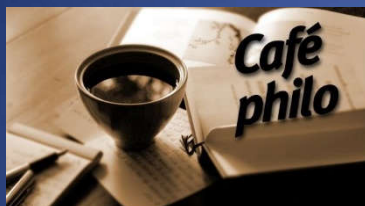


- Ne pas faire pour, mais laisser faire.
- Ne pas promettre l'impossible.
- Utiliser le temps pour réussir.
- Donner confiance.
- Astuce et prévoyance.
- Confort et commodité ne sont pas un luxe.
- Faire des plongeurs et non des immergeables
- Réfléchir et s'adapter

MOTS CLEFS



- Accueillir dans son club et non dans un ghetto.
- Faire connaissance sans être curieux.
- Utiliser ses yeux plutôt que sa langue.
- Se tenir droit mais savoir s'accroupir.
- Relever le défi sans faire de faux pas.
- Viser l'autonomie et non la dépendance.
- User des possibilités physiques sans aggraver le handicap.



Ne pas oublier :

- * Que l'agressivité ou le silence ne sont pas dirigés contre nous personnellement.
- * Que l'on peut toujours offrir des moments inoubliables à tout plongeur quel qu'il soit.

4/ LE CERTIFICAT MEDICAL



Pour
PLONGER en
SECURITE!

CERTIFICAT MEDICAL

LE VOTRE ET CELUI DE LA PERSONNE A ENCADRER



Handisub®

• Cadre réglementaire

- **Le code de déontologie médicale**

- Article 7 (article R.4127-7 du CSP)

Le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard.

Handisub®

• Cadre réglementaire

• Le code de déontologie médicale

• Article 32 (article R.4127-32 du CSP)

Dès lors qu'il a accepté de répondre à une demande, le médecin s'engage à assurer personnellement au patient des soins consciencieux, dévoués et fondés sur les données acquises de la science, en faisant appel, s'il y a lieu, à l'aide de tiers compétents.



HANDISUB



CURSUS – FORMATIONS DU M.F.T

Organisation Générale

Conditions de Candidatures

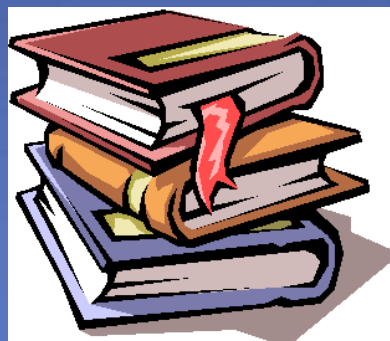
Espace- Profondeur

Connaissances / Savoir Faire / Savoir Être

Compétences:

- 1/ Utiliser son matériel /comportements / gestes techniques en surface.
- 2/ Immersion et retour en surface.
- 3/ Maitrise de la ventilation en plongée.
- 4/ Réactions aux situations usuelles.
- 5/ Connaissances théoriques élémentaires.



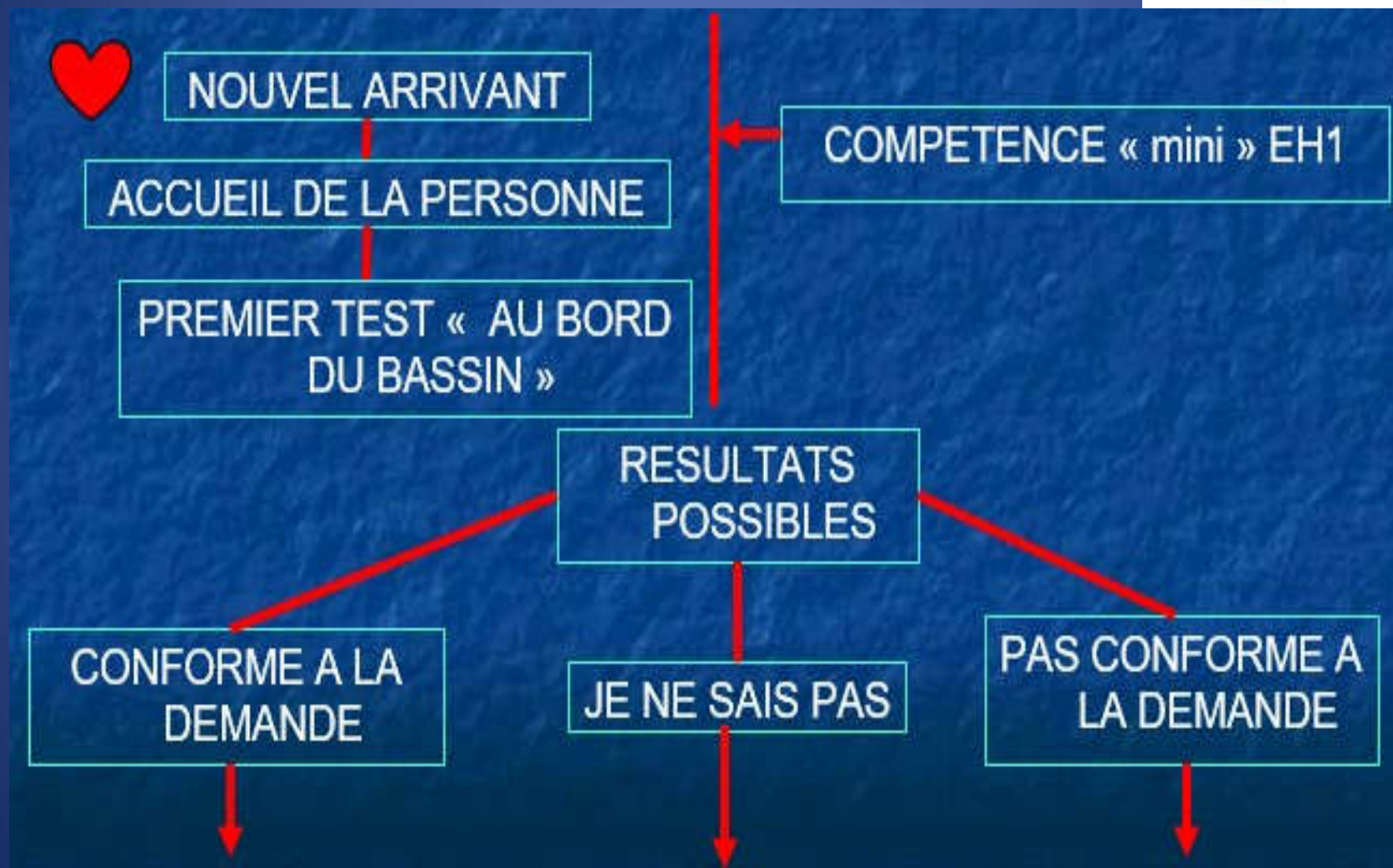


PREALABLEMENT DEUX NOTIONS APPARAISSENT:

1/ LA NOTION DE HANDICAP « MODERE » (EH1)

2/ LA NOTION DE HANDICAP « MAJEUR » (EH2)

TEST?





« LE TEST EST UNE ORIENTATION
ET NON PAS UNE CERTITUDE »_{P.C}

PRECAUTIONS EN FONCTION DU NIVEAU DE L'ENSEIGNANT

Des **observations** et des **tests** simples, enseignés au futur encadrant pendant sa formation, lui permettront de savoir très rapidement s'il est habilité à encadrer le Plongeur En Situation de Handicap qui se présente à lui ou s'il doit l'orienter vers un enseignant titulaire de la qualification supérieure.



TEST?

CONFORME A LA DEMANDE



HANDICAP « MODERE »

FORMATION POSSIBLE PAR E.H.1

(à minima)



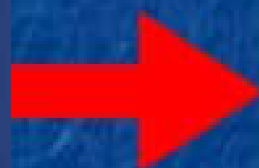
CONFORME A LA DEMANDE?

APRES L'ACCUEIL? LA PREMIERE ACTION...LE BAPTEME!



TEST?

JE NE SAIS PAS

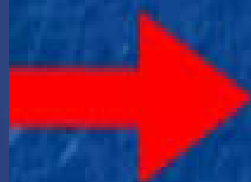


E.H.1 présente la situation à E.H.2

E.H.2 procède à une autre mise en situation
(éventuellement dans l'EAU)

TEST?

NON CONFORME A LA DEMANDE



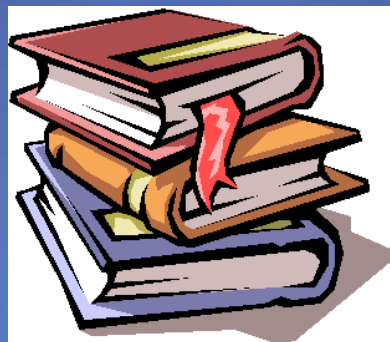
HANDICAP « MAJEUR »

FORMATION OBLIGATOIRE PAR E.H.2

(à minima)



HANDISUB



RESTE UN POINT COMMUN:
LE CONTENU DU « M.F.T »

HANDISUB



1/ LA NOTION DE HANDICAP « MODERE » (EH1)

2/ LA NOTION DE HANDICAP « MAJEUR » (EH2)

HANDISUB

Les tests de détermination du handicap pour la plongée :

- Remettre seul son détendeur en bouche.
- Effectuer seul une manœuvre d'équilibration des oreilles.
- Comprendre les consignes simples liées à la sécurité et y répondre de manière autonome (signes stop, remonte ...)

Pour toute personne pour lesquelles il subsiste un doute après le premier test, ainsi que les personnes présentant une cécité complète, ou des difficultés de préhension (par exemple suite à une amputation de la main, du bras, une tétraplégie incomplète, un trouble de coordination...), un deuxième test complémentaire peut être effectué dans l'eau à faible profondeur, avec un encadrant EH2. Si le plongeur peut effectuer simultanément une équilibration des oreilles et une stabilisation de sa profondeur, ce deuxième test est validé, et le plongeur est alors considéré, pour la plongée, comme ayant un handicap modéré. Dans le cas contraire, il est considéré comme faisant partie des personnes ayant un handicap majeur pour la plongée.

Exception :

Dans le cas d'un plongeur en situation de cécité complète, la qualification minimum de « PESH 20m » peut permettre l'encadrement par un E2 titulaire seulement du EH1°. Le PESH devra alors être équipé de moyens lui permettant de connaître sa profondeur et d'être alerté de sa réserve en gaz.



OBSERVATIONS PREALABLES A TOUT ACTE D'ENSEIGNEMENT

HANDICAP MODERE

Préalables :

- Le handicap est défini par la répercussion fonctionnelle de la déficience. Deux plongeurs peuvent donc avoir un handicap différent pour une même pathologie.
- La notion de handicap modéré ou majeur, telle qu'elle est définie dans cette formation, n'est pas un jugement subjectif. Elle ne prend en compte que la répercussion sur les aptitudes à la plongée.
- Un même plongeur pourra évoluer d'une situation de handicap majeur à modéré (même en absence d'évolution de la déficience, ses aptitudes peuvent évoluer avec l'entraînement, et éventuellement l'adaptation de son matériel).
- Inversement, un même plongeur pourra évoluer d'une situation de handicap modéré à majeur si ses aptitudes diminuent (notamment dans le cas d'une pathologie évolutive).
- Le seul critère déterminant le type de handicap (modéré ou majeur) est la validation des tests de détermination du degré de handicap pour la plongée. Aucun critère anatomique ou pathologique ne doit être retenu.

HANDISUB



FORMATION ELEMENTAIRE EH1 (Enseignant pour plongeur en situation de Handicap modéré)

Le stage d'évaluation formative « **élémentaire** » est accessible aux enseignants de niveau minimum E1 dans le Code du Sport. Elle s'effectue au cours d'un stage de 2 jours (consécutif ou modulaire) en deux parties :

- La partie théorique, composée des compétences 1 et 3.
- La partie pratique : (compétence 2) composée de 1 plongée en situations handicapantes pour les encadrants seuls, et de 1 plongée d'enseignement avec un plongeur en situation de handicap modéré.

J'aime le mot « ELEMENTAIRE » dans le texte





HANDISUB HANDICAP MAJEUR HATICE



Les vidéos sont diffusées lors de nos formations, réunions Fédérales dans un but pédagogique, avec l'aval des auteurs et participants à ces vidéos.

Soyez curieux (ses) allez voir....

<http://guide.handisport.org/catalogues/index.html?page=92-93#page/92-93>



HANDICAP MAJEUR

Tout plongeur n'ayant pas l'autonomie nécessaire pour valider les tests de détermination du handicap pour la plongée, est considéré comme personne en situation de handicap majeur. Il nécessite de fait un encadrement spécialisé supérieur (EH2).

Mises à part les restrictions imposées par le médecin qui délivre le certificat médical de non contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil. Conformément à la convention signée entre la FFESSM et la FFH, le profil de ce médecin est fixé par chaque fédération, et il peut, si nécessaire, demander un avis auprès d'un confrère spécialiste.



FORMATION SUPERIEURE EH2 (Enseignant pour plongeur en situation de Handicap majeur)

Le stage d'évaluation formative « **supérieure** » est accessible aux enseignants de niveau minimum E2 dans le Code du Sport. Il s'effectue au cours d'un stage de 5 jours (consécutifs ou non), composé d'une partie théorique et une partie pratique de 4 plongées avec des PESH en situation de handicap majeur.

- La partie théorique est constituée de 3 modules :
 - Module 1 : les handicaps moteurs.
 - Module 2 : les handicaps sensoriels.
 - Module 3 : les handicaps cognitifs, mentaux, psychiques et les troubles envahissants du développement et du comportement.
- La partie pratique est constituée de 4 plongées d'enseignement avec des PESH en situation de handicap majeur, si possible variées (handicap moteur, sensoriel, cognitif, psychique...).

Cette formation doit permettre d'enseigner la plongée à des PESH en situation de handicap majeur dans une zone de profondeur pouvant aller jusqu'à 40 mètres, selon les aptitudes du plongeur et les prérogatives de l'encadrant.

La qualification délivrée à la suite de cette formation est l'EH2.

J'aime le mot « SUPERIEURE » dans le texte





HANDISUB



Rester vigilant sur la notion de respect de la personne lors de l'activité HANDISUB et au delà.



CONTACT: handisub@ffessm35.fr

PROJETS « HANDISUB – 35 »





HANDISUB



EH1: « 35 » 2^{ème} semestre 2017(2 jours-W. End)



DATES ET LIEUX A DETERMINER
(Rapidement pour validation en CTD de Juin 2017)



HANDISUB



PROJETS HANDISUB – (Pas loin du 35)



STAGE « EH2 » - handiplongee@ctrbpl.org



HANDISUB



EH2: TREBEURDEN SEPT 2017 (5 jours)

Sam 23/Dim 24 septembre 2017

Vend 29/Sam 30/Dim 31 septembre 2017





HANDISUB



MERCI et BONNES PLONGEES



Contact & infos

DIRECTEUR SPORTIF

Jean-Luc BERTONCELLO

Tél. 06 81 34 04 37

plongee@handisport.org

INFORMATIONS MÉDICALES

Dr Michel GUENIN

Tél. 04 50 27 61 05

m.guenin@handisport.org



Un salut aux Copains....

<http://handisport-bretagne.org/>

<http://www.handisport.org/les-29-sports/plongee-subaquatique/>